F

OMPI

SCT/1/6 Corr.
ORIGINAL : anglais
DATE : 17 mars 1999

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Première session
Genève, 13 - 17 juillet 1998

RECTIFICATIF

Lors de l'adoption du rapport de la première partie de sa deuxième session (document SCT/1/6) tenue du 15 au 17 mars 1999, le *Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques* a décidé d'apporter dans ce rapport le changement suivant : au paragraphe 48, après la première phrase, la phrase ci-après doit être ajoutée :

> "Les délégations du Chili et de l'Espagne ont approuvé à tous égards le point de vue de la délégation du Canada."

[Fin du document]